Camping de Gourjade***
Avenue de Roquecourbe
81 100 CASTRES

Tél : 05.63.59.33.51
e-mail : contact@campingdegourjade.net
site : www.campingdegourjade.net

RCS : 389 498 320 00032 Code APE : 553 A
Classement tourisme, 100 emplacements -arrêté préfectoral du 24/06/99.
Ouvert du 1er Avril au 1er Octobre

CONTRAT DE LOCATION - Mobilhome - 5 personnes

Entre les soussignés : **Camping de Gourjade*****
représenté par Mr Jean-Michel DUBOST

Et **NOM :……PRENOM :……..**
ADRESS :…….
.....
TEL :……E-mail :…….....

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le Camping met à disposition de …….. un nombre de ….. mobilhome(s) pour un maximum de 5 personnes chacun, situé(s) dans le Camping ci-dessus dénommé.
Dimensions : 30 m2 : 2 chambres (1 lit 120cm, 2 lits 80 cm), wc séparés, douche, lavabo, cuisine 4 feux gaz, grand frigo, micro-ondes, batterie de cuisine et vaisselle. Accès Wi-fi, salon de jardin. Séjour banquette dépliable, couvertures, oreillers, chauffage dans toutes pièces. Année 2005 à 2008.

DUREE :

Le présent contrat est consenti pour une période commençant le …./…./…... à 15h et se terminant le …./…/…... à 11h.

PRIX :

La présente location est consentie moyennant un prix de ……€ T.T.C. et ne sera effective qu'après réception des arrhes représentant 30 % du montant total, soit …….. €.
Chèque à l'ordre de : « Camping de Gourjade ».

CONDITIONS ET CHARGES :

1 - A défaut de message du campeur précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat et l'acompte reste acquis à l'exploitant.
2 - Pour toute annulation parvenue 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera intégralement remboursé, après cette date aucun remboursement ne sera effectué.
3 - Le solde du séjour sera à régler dans son intégralité le jour de l'arrivée.
Aucun remboursement ne sera accordé pour arrivée retardée ou départ anticipé.
4 - Un dépôt de garantie d'un montant de 200 € sera versé par le client le jour de son arrivée et sera restitué à son départ après constatation de la conformité de l'hébergement à son état primitif.
A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.
5 - Une somme de 45 € sera retenue si le mobilhome n'a pas été nettoyé.
6 - Le client déclare avoir contracté une assurance en responsabilité civile.

DECLARATIONS :

Le client déclare qu'il a toute capacité pour agir, que son état civil est bien celui qui est indiqué et que son adresse est bien exacte.

Fait à ……., le …./……/…….. Signature :